

Bulletin Municipal 2016

Le mot du Maire



- « Suis ton rêve... continue vers le sommet car ce n'est que là que tu auras une vue d'ensemble »
- « Il faut travailler et se battre pour réaliser ses rêves » dit Thomas Pesquet depuis le vaste espace que parcourt la station spatiale en orbite au dessus de nos têtes. L'astronaute répond à un groupe de lycéens qui avait du mal à garder les pieds sur terre tant la communication était aussi parfaite qu'irréaliste!
- « D'où venons nous ? Qui sommes nous ? Pourquoi sommes nous là ? Voilà bien les seules questions qui valent la peine d'être posées. Jusqu'à présent, seules la religion et la philosophie y répondaient. Aujourd'hui la science, elle aussi s'est fait une opinion : elle a reconstitué l'histoire du monde. C'est la même évolution qui, depuis 15 milliards d'années, pousse la matière à s'organiser, du Big Bang à l'intelligence. Nous descendons des singes, des bactéries, des galaxies. Et notre corps est composé de particules issues de la nuit des temps. » (Dominique Simonet, préface de « La plus belle histoire du monde ». Le Seuil éditions).

Le récit complet de nos origines est éclairé par les connaissances les plus modernes, l'univers, la vie, l'homme, trois actes d'une même épopée. « Qu'y avait-il avant ? Comment la vie est-elle née de l'inanimé? Cette évolution va-t-elle se poursuivre ? Est-elle compatible avec la foi ? C'est notre histoire, la plus belle qui nous soit offerte puisque c'est la nôtre », contestée aujourd'hui par le président élu de la plus puissante nation...

« Le suffrage universel ne me fait pas peur, les gens voteront comme on leur dira » Alexis de Toqueville (royaliste)



Bulletin Municipal 2016

Le mot du Maire

« Le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie. Le suffrage par le choix est de celle de l'aristocratie. Le sort est une façon d'élire qui n'afflige personne, il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir sa patrie » Montesquieu (D'esprit des lois)

Nous sommes poussières d'étoiles mais il faut revenir sur terre car voilà bientôt trois ans, j'ignorais que je devrais rédiger à chaque fin d'année un billet en introduction du bulletin municipal. Je croyais avoir réalisé mes rêves, la réalité m'a rattrapé. Succéder à six ans d'action sans relâche et de réalisations, jamais encore atteintes dans notre commune, était un immense défi. Alain de Bouard avait planté le décor et mis la barre haute. Il ne restait qu'à gérer au mieux...

Bien sûr il y avait un programme, en partie dévoilé, il faut bien rêver ! Pourtant, tout juste à mi-parcours, la plupart des actions inscrites dans notre profession de foi sont en passe de se réaliser. Vous découvrirez les plus récentes dans le bulletin 2016, concrétisées ou en devenir. Mais le parcours d'obstacles se poursuit, après la démission de deux conseillers municipaux, avec les difficultés à convaincre la préfecture de nous suivre dans le dossier DUP carrière, où 10 emplois effectifs ou induits sont en jeu, suite à la perte du procès en appel sur la nature du chemin d'accès. De celles qui nous permettraient de mettre en place l'urbanisation de l'impasse des Grands Chênes (PVR) subsistent encore les conséquences de la loi sur l'eau (bassin de rétention) et la participation de la commune bien trop importante pour l'instant si l'on considère qu'elle se substitue à un lotisseur privé. Quant à la modification du PLU, les évolutions récentes des règles d'urbanisme laissent planer un doute sur l'acceptation de son principal dossier, l'ouverture d'une zone fermée. Ajoutons qu'un seul de nos élus sur quatre sollicités, sénateurs ou députés, peut nous aider par la réserve parlementaire sur des projets, par ailleurs mal subventionnés, au prétexte que tout est dépensé pour 2017 ! Malgré tout le SMEG apportera un peu mieux la lumière et ôtera de la vue fils et poteaux disgracieux à La Rouvière.

Réaliser ses rêves, il faut tout de même y croire car travailler et se battre n'est pas suffisant mais « tout ce que les hommes ont fait de beau et de bien, ils l'ont construit avec leurs rêves » François Moitessier (navigateur)

Ce bulletin est aussi le vôtre, bonne lecture à chacun.

Le Maire, Daniel Anguiviel



Bulletin Municipal 2016

Travaux sur la commune

Réalisés en 2016

Les 8 500 €, alloués par le Conseil Départemental sur dossier en 2015 (une année sur deux) pour la sécurisation du Vieux Village sur un projet de 19 500 € ont permis la réalisation de places de parking (2 400€) en vis-à-vis de la mairie (trois publiques, deux privées avec participation des deux propriétaires privés par offre de concours). Une place supplémentaire de stationnement publique a été créée derrière la chapelle et, au fond de cet espace, une calade à l'ancienne. Dans la continuité, vers le chemin des Rives, la traverse Crouzet, réalisée en béton désactivé, permet de conserver le caractère rustique de cet endroit (6 500 €). Deux ralentisseurs, l'un rue Basse et l'autre chemin des Rives, ainsi que la pose d'un panneau d'arrêt (stop) au carrefour montée de l'Aire/RD208, complètent cette sécurisation.

La Rouvière avait bénéficié de la suite de l'aménagement du carrefour RD 208/Chemin d'Aiguebelle avec la construction d'un mur de pierre en triangle permettant de créer un parterre fleuri. S'y ajoute la réfection de voiries : Chemin du Thym (2 750 €), Chemin de la Calade (2 415 €) et du Mazet en complément du dossier 2014 sur la sécurisation de ce hameau. Quant à la subvention parlementaire de 5 000 €, allouée à ces travaux par M. Dumas, Député du Gard, nous avons bénéficié seulement de 2 600€ pour avoir été en dessous du montant des travaux subventionnés sur le dossier. Le chemin de Polozargues, très dégradé, a été goudronné sur les deniers de la commune (23 100€).

L'action des chantiers d'insertion

Ils ont participé à la construction de la calade à l'ancienne (1 100€) derrière la chapelle et au mur en angle qui sera utilisé en bac à fleur dans la traverse Crouzet (photos cicontre). La réfection du mur du pont romain Route Vieille, celle du puits et de son muret au parking de La Rouvière (1 750 €) et d'un mur de soutènement de la RD dans la descente de la rue Basse (875 €) (photos ci-dessous) complètent leur action. En 2017, ils interviendront Chemin des Rives pour renforcer le mur de soutien de la route (devis : 2 405 €) dont l'entretien nous incombe.





Traverse Crouzet



Puits: parking La Rouvière



Rue Basse: mur de soutènement



Bulletin Municipal 2016

Urbanisme

Modification du PLU

Une modification plus contraignante (appelée révision) serait nécessaire pour réaliser les projets d'énergies renouvelables mais leur avancée, trop lente, nous donne du temps. Pourtant, le PLU doit être modifié pour permettre la poursuite du travail communal. La modification à venir, consultable en mairie par tout un chacun suite à la nomination d'un commissaire enquêteur, a fait l'objet d'une concertation avec les services « urbanisme » de la préfecture (DDTM Alès) et de la communauté de communes du Piémont Cévenol. Leur aide a été précieuse pour la rédaction du texte. Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 20/09, a refusé à l'unanimité d'avoir recours à l'attache d'un bureau d'étude, pourtant fortement recommandée par ces services, pour éviter tout risque de conflit d'intérêt et pour cause de coût prohibitif (9 500 € pour la seule ouverture de la zone 1AU1). Les éléments retenus sont de plusieurs ordres (il n'y a pas de nouvelle surface ouverte à l'urbanisation mais seulement une demande d'anticipation pour une ouverture de la zone 1AU1 – La Rouvière).

Ils sont résumés dans les items ci-dessous :

- Modifier une zone 1AU1 en zone 2AU pour accueillir un projet d'habitat réalisé par une seule opération d'ensemble
 - Corriger trois erreurs matérielles
 - Modifier et intégrer un article dans les OAP (gestion de l'espace de transition entre les zones AU et N/A)
- Réglementer la transformation de l'emplacement réservé n°1 situé dans le Vieux Village de Liouc suite à la vente à un particulier en y ajoutant un « Article UA 15 : Emplacement Réservé n°1 » dans le livret 4 « le Règlement » p14, section IV « Chapitre I Règlement applicable à la zone UA »
- Adjonction d'un « Porter à connaissance » Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) située à l'Impasse des Grands Chênes à La Rouvière.
 - Adjonction d'une servitude concernant le tracé de la « Fibre Optique » sur la commune de Liouc.

Le texte présenté pour la modification du PLU a été rédigé par la mairie.

Il sera présenté à la population dans le cadre d'une enquête publique dont la durée maximale est de 2 mois. Le commissaire enquêteur vient d'être nommé et l'enquête auprès de la population pourrait se dérouler en janvier.

Emplacement Réservé

Classé comme tel dans le PLU, ce terrain face à la Chapelle avait été inscrit dans le PLU pour permettre la réalisation d'un espace public avec parking et/ou aire de jeux. De nature privée, ces 500m2 ont fait l'objet d'une proposition d'achat par la commune à 40 000 €, suite à un projet de restauration du patrimoine, présenté à son propriétaire. La demande d'aide aux fondations Paprec et Crédit Agricole sont restées sans réponse. Seule, une aide exceptionnelle de 3 500 €, sur la réserve parlementaire du sénateur Sutour, avait été actée. L'offre n'a pu être finalisée pour cause de refus du vendeur (surenchère sur l'achat du terrain) et le projet a dû être annulé car après l'acquisition, une mise en conformité onéreuse pour l'accès au public était nécessaire. Il fallait rénover et sécuriser la voûte historique avant un éventuel aménagement et reconstruire le mur des remparts. Le tout aurait été d'un coût déraisonnable pour les finances communales dans le contexte actuel de baisse des subventions. Le PLU ne sera pas modifié et l'espace restera inconstructible même dans le cadre d'un achat privé qui devrait être finalisé en 2017. La modification du PLU intègre le devenir de cet espace en explicitant ce qu'il sera permis d'aménager. Un parcelle serait détachée gratuitement par l'acquéreur au bénéfice de la commune, celle-ci permettrait de mieux valoriser la place.



Bulletin Municipal 2016

Brèves

Urbanisme

Pendant l'année 2016 le nombre de permis de construire délivrés (12) est en augmentation (4 en 2014, 6 en 2015) car le permis de lotir à l'entrée de La Rouvière « Les Micocouliers » a été réceptionné pour huit lots le 27/07 et de nombreuses divisions parcellaires ont fait par ailleurs l'objet de demandes de construction. La modification du PLU approfondit cet item. Elle sera consultable en mairie lors de l'enquête Publique.

Remplacement des bacs à fleurs

Les comportes de bois, très dégradées, ont été remplacées par des bacs à fleurs en béton (580€) équitablement réparties.



Energies renouvelables

L'acquisition de 22,5 ha de terrains en zone agricole autour des sites « déchèterie et Paprec », route de Nîmes, a été signée devant notaire le 2 mai. La poursuite des projets est ralentie par les difficultés administratives propres à chacun d'entre eux malgré les effets d'annonce « COP 21 » et cela constitue un frein important à leur aboutissement.

Travaux du Conseil Municipal

L'année 2015 a vu se dérouler 8 conseils municipaux avec 52 délibérations votées, légalité gage des décisions communales. Les publications des conseils ainsi que leurs comptes-rendus sont consultables sur les panneaux d'affichage officiels de Liouc et La Rouvière, sur le site Internet de la commune de Liouc ainsi qu'en mairie (secrétariat ouvert mardi -14h-18h15 - et vendredi - 9h-12h30) dont l'ouverture, comme en 2015, a été intégralement respectée (jours fériés exceptés).

Le renouvellement des boîtes à lettres sur la commune est quasiment achevé.

Des travaux de nettoyage des rives du Micou viennent d'être réalisés et pris en charge par l'EPTB Vidourle entre la station de relevage et la jonction avec la RD 35. Suite à la dissolution récente du SIAVA, on pourrait être retiré de ses adhérents pour l'année 2017. Une intervention de curage des alluvions sous le pont du Marascou (RD 208) est pourtant prévue très prochainement. Nous retrouverons notre place par l'intermédiaire de la Communauté de Communes dans le syndicat du Vidourle en 2018.

Assainissement autonome (SPANC)

Tous les habitants de notre commune non reliés à l'assainissement collectif ont vu leur équipement autonome contrôlé cette année. Plusieurs visites ont été l'objet de diagnostics non satisfaisants dont six avec risques pour les personnes. Les diagnostics du service communautaire « Spanc » se poursuivent sur d'autres communes avec des rotations prévues sur six années.



Bulletin Municipal 2016



Réseaux d'eau et d'assainissement

Le renforcement du réseau d'eau et l'extension du réseau d'assainissement rue du Coutach/Route Vieille avec pose d'une borne d'incendie obligatoire ont été réalisés en janvier 2016 (coût commune 15 000 €).

La recherche en eau par forage décidée par le SIAEP de Corconne-Brouzet-Liouc, sur la commune de Corconne, a été fructueuse puisque l'eau trouvée par 300 m de profondeur dans le karst, au nord de la faille de Corconne, est de bonne qualité et d'un débit suffisant pour les besoins du syndicat (70 m3/h). Ce forage d'exploitation doit passer par les fourches caudines de l'administration (3 à 5 ans) pour nous donner l'aval de l'utiliser. Mais ne boudons pas notre plaisir de la découverte car avec le changement climatique et l'impératif de trouver une ressource hors du lit du Vidourle, la recherche tournait à la gageure. C'est un grand soulagement même si le chemin « de la coupe aux lèvres » est encore long. Le SIAEP aura disparu en 2020 dans une structure gérée à l'échelle de la Communauté de Communes mais ce sera un bon héritage laissé aux générations futures. Un comité de pilotage associant l'Agence de l'Eau, la DDTM, l'ARSanté, deux hydrogéologues, le bureau d'étude Inframed et les représentants du SIAEP va poursuivre le travail en vue d'obtenir l'autorisation de prélever la nouvelle ressource et de créer les infrastructures correspondantes en associant la commune de Quissac si la ressource en eau s'avère suffisante.

SIRP du Coutach

Restructuration des bâtiments scolaires :

Inadaptée aux besoins actuels, elle fait l'objet d'une étude par un groupement d'intervenants mandatés par le SIRP. Celui-ci est missionné pour la prise en charge des études préalables, les chiffrages et la cohérence du coût des projets incluant leurs qualités environnementales ainsi que le choix définitif de l'un d'entre eux. Viendra ensuite le temps de la programmation des travaux dont le groupement assurera la maîtrise d'œuvre. Le calendrier prévisionnel, après l'état des lieux fait en novembre 2016, est la présentation des trois scénarii et leurs estimations financières (janvier 2017). La localisation du projet, arrêtée par le comité de pilotage (deux représentants de Liouc y siègent), est le centre ville de la commune de Quissac. La fin des travaux est envisagée pour mi-année 2019. L'adhésion du Préfet au projet permettra de disposer d'une partie des fonds de la DETR et de bénéficier de l'ensemble des financements disponibles mais ces réalisations auront un impact non négligeable sur les finances communales. Suite à la réunion du comité de pilotage du 7/11/2016, l'objectif de livraison des bâtiments pour la rentrée de septembre 2020 est maintenu.

Rappel important aux familles concernant la scolarité prochaine : l'admission de leur(s) enfant(s) ne peut se faire qu'à la suite de la délivrance d'un certificat par la mairie puis l'inscription au SIRP du Coutach et enfin auprès de la directrice de l'école primaire dans cet ordre, entre le premier février et le 30 avril 2017. Le secrétariat de mairie donnera les informations aux familles (4 fiches).

Actuellement, 12 enfants de la commune sont scolarisés en maternelle et 20 à l'école primaire.



Bulletin Municipal 2016

Brèves

Travaux SMEG

L'enfouissement des réseaux à La Rouvière, préparé lors des travaux d'assainissement, sont programmés pour 2017. Le conseil municipal a délibéré favorablement le 12 décembre sur les propositions chiffrées du syndicat d'électrification gardois (SMEG). Sont concernés l'enfouissement des lignes électriques (140 000 €) entièrement financé par le syndicat et téléphoniques (41 000 €) financé à 100% par la commune ainsi que l'amélioration de l'éclairage public, concrétisation de l'étude faite en 2016 (46 000 € dont un tiers aidé) qui engendrera des économies. La participation communale sera de 75 000 €. Notre détermination à réaliser ces travaux nous a permis de gagner du temps sur les prévisions calendaires.

Chemin d'accès à la carrière

Le dernier rendu du jugement permettait aux indivisaires du mas de Baubiac de rétrécir le chemin de manière à y interdire le roulage des camions. Nous n'avions pas d'autre recours que de demander une expropriation sur la parcelle concernée qui, acceptée, permettrait de rétablir une circulation normale, vu les frais engagés en 2011 pour l'aménager et y accéder en toute sécurité. Le « bras de fer » engagé avec la préfecture semble sur le point d'aboutir positivement avec la nomination prochaine d'un commissaire enquêteur, préalable à la régularisation, si l'utilité publique est avérée à la suite de l'enquête.

Bonne nouvelle, deux chenils ont été difficilement démantelés durant l'année 2016 et le problème des chevaux errants est derrière nous. (Il est important de rappeler que la divagation des chiens est interdite et que ceux-ci doivent être sortis en laisse)

Le problème des taureaux en liberté en lisère du bois de Coutach sur les communes de Quissac et Liouc a été réglé par une récupération des animaux.

Autre information agréable, M. Jahant, récent retraité, devient résident permanent de notre commune, en compagnie de son épouse. Après avoir convié les membres du conseil municipal à un accueil sympathique en sa demeure, l'ancien presbytère qui jouxte la chapelle, à l'occasion de son départ en retraite, il vient d'offrir un rétroprojecteur et son écran à mettre à disposition des besoins relatifs à l'action municipale. Nous apprécions ce don à sa juste valeur et lui exprimons notre gratitude.

Démissions au CM: Nous regrettons le départ en 2016, pour cause de démission, de deux de nos élus, Martine Costanzo et Henri Masseran, pour convenances personnelles et leur souhaitons de poursuivre une route heureuse au sein de notre commune.



Bulletin Municipal 2016

Vie de la commune



Une maison d'édition jeunesse à Liouc

Floriane Charron a été honorée par *Midi Libre* dans un article paru le samedi 8 octobre, pour avoir créé sa maison d'édition dans notre village.

Comme son nom ne l'indique pas, **le diplodocus** est une petite structure qui compte à ce jour cinq titres à son catalogue. Cela n'a pas empêché la presse spécialisée et les professionnels de saluer ses choix éditoriaux marqués par leur modernité (deux livres chroniqués à la télé dans *les maternelles* et de nombreux articles)

Son but est de proposer des ouvrages qui vont à l'encontre des conventions commerciales et offrent une vraie réflexion dans l'interaction proposée entre le livre et l'enfant.

www.le-diplodocus.fr

Liouc Animation Culture

En 2016, l'Association Liouc Animation Culture (ALAC) a organisé trois évènements dans le village.

Quatre groupes de musique se sont produits devant la chapelle le 17 juin lors de la traditionnelle fête de la musique. Les Lioucois ont ainsi pu découvrir ou redécouvrir Ziktamu, Brothers wood blues, Les Fous Français et Bad Fingers.

Le samedi 3 septembre, sous un grand soleil, près de 70 exposants se sont installés dans les rues du village pour le vide grenier. Quatre artistes locaux ont également investi la chapelle pour exposer leurs œuvres et un apéritif musical a égayé cette journée.

Et enfin, le 20 novembre, pour la 4e année consécutive, la fête de la soupe avec son concours de soupe a régalé petits et grands qui ont pu danser ensuite au son du groupe de musique traditionnelle Coriandre, au lieu-dit La Rouvière.

N'hésitez pas à rejoindre l'association si vous souhaitez donner un coup de main ponctuel, adhérer ou devenir un membre actif ! Une assemblée générale aura lieu en début d'année autour d'un apéritif, si vous souhaitez en savoir plus.

Carnet de vie

L'année 2016 a vu naître Diane, de Bérengère Piron et Florian Vachelard de La Rouvière.

Trois résidents de la commune sont décédés cette année: Mercédès Brunel (10-11-16) adjointe au Maire de 1983 à 1989, Marguerite Moll (09-11-16) et Lilyane Daudé (28-11-16) mère de notre conseillère municipale Florence Daudé.



Bulletin Municipal 2016

Vie de la commune

Sculptures et Culture

Un autre article paru le 21 novembre, toujours dans notre quotidien régional, met à l'honneur deux sculpteurs qui ont fait don de certaines de leurs œuvres à la commune.

Michel Lesage, artiste breton rencontré lors d'un échange avec son village breton Quistinic, fait don au maire d'une de ses sculptures qu'il a exposé cet été 2016 au prieuré de Cézas à l'occasion du vingtième anniversaire de sa rénovation. Artiste complet qui travaille à la plume et réalise aquarelles et gouaches, passe à la sculpture sur bois, calcaire et granit tout en pratiquant la gravure. Eclectique, il propose dans cet ouvrage, à partir d'une pierre déjà travaillée par des mains moyenâgeuses dans l'abbaye bénédictine de St Michel de Thiérache, proche de la frontière belge, une transfiguration abstraite allégorique. Dans la chapelle, une fiche, renseignée par l'auteur, aidera à guider l'observation du visiteur curieux. Nous sommes fiers que Michel ait gratifié d'une telle empreinte notre commune par le vecteur de l'art et que notre humble chapelle, elle aussi un peu châtelaine, soit le témoin de son travail. Avec émotion, nous lui exprimons notre gratitude.

L'œuvre accompagnera, tel un trait d'union nord-sud, celles que Jean-Loup Matifat, homme discret, adopté par notre commune qui lui a confié un deuxième mandat consécutif au conseil municipal, avait offertes à Liouc. Elles décorent depuis plusieurs années la chapelle St Blaise. Exposant lui aussi au prieuré, situé sur la commune de Sumène, il vient de réaliser un blason, forgé à partir de tiges de fer, qui décore la façade de la mairie, héritage heureux d'Alain de Bouard, maire sortant. Jean-Loup forge de son talent des réalisations très personnalisées. Nous sommes fiers d'associer l'homme et son œuvre à l'enrichissement de notre patrimoine.

Le Vieux Village s'embellit, gageons qu'associée à la beauté intérieure de sa chapelle, cette synergie ait des effets bénéfiques pour notre commune.

"Le mal se fait sans effort, naturellement, par fatalité; le bien est toujours le produit d'un art" Chales Baudelaire, curiosités esthétiques.



Sculpture de Michel Lesage

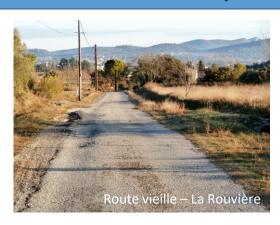


Blason de Liouc par Jean-Loup Matifat



Bulletin Municipal 2016

Les projets à venir



Aménagement de la Route Vieille

Les projets immobiliers prévus dans le PLU vont impacter, à court et moyen terme, la circulation à l'ouest du hameau de La Rouvière. Des voies supplémentaires seront à améliorer et/ou à aménager pour permettre une diversification et une fluidification du trafic. La Route Vieille en est une. Les travaux consisteront en un reconditionnement du revêtement, un élargissement de la chaussée, la mise en place de ralentisseurs en creux qui serviront aussi à rééquilibrer le flux des deux fossés d'accotement. Les travaux à venir en amont du pont sur le Marascou pour retirer les alluvions accumulés sous celui-ci, route de Brouzet, permettront aussi de réguler les flux Micou/Marascou avec discernement. Le devis s'élève à 58 170 €.

Subventions attendues pour l'ensemble du projet « amendes de police » : 29 000 €.

Stationnement Vieux Village

La poursuite du projet de sécurisation « amendes de police », subventionné pas le Conseil Départemental, se poursuit. Nous avons bénéficié de l'aide du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Gard (CAUE). Une proposition de continuité qui concernait l'aménagement de places de stationnement vers le bas de la montée de l'Aire a été validée par le conseil municipal. Les accords sur l'acquisition des parcelles restent à obtenir. Ils pourraient permettre la création d'une dizaine de places qui font cruellement défaut dans cette partie de la commune où des rénovations importantes de la part de propriétaires privés ont eu lieu. Le projet de l'architecte urbaniste qui inclut aussi le cœur du Vieux Village permettrait d'aménager quelques espaces supplémentaires rue du Castellas et place de la chapelle. Coût prévu: 19 560€



Places de parking aménagées en 2016 face à la mairie



Bas de la montée de l'Aire – projet de places supplémentaires



Bulletin Municipal 2016

Les projets à venir

Circulation piétonne à La Rouvière

Dans le cadre de ce projet, la continuation du trottoir en vis à vis du lotissement sera aménagée jusqu'à sa sortie sur la RD 208 avec un passage piéton ainsi qu'un ouvrage pour canaliser les eaux pluviales débouchant à ce niveau. Le fossé en continuité vers Quissac sera curé pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales (2 010€).



Aménagement « PVR » impasse des Grands Chênes

C'est la commune qui assurera la maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation des travaux dont la complexité imposera le concours d'un maître d'œuvre, le cabinet Inframed, déjà choisi au cours du précédent mandat. Les propriétaires seront libres de leur décision quant à l'avenir de leurs terrains. Située dans la zone « immédiatement constructible » du PLU, elle sera une charge importante pour nos finances (340 000 €) car elle intègre un retour retardé sur investissement puisque la participation des contributeurs se fera à la vente de leurs terrains. La faisabilité du projet qui est déjà bien avancé puisque les négociations des appels d'offres sont en cours, est encore conditionnée à des autorisations de propriétaires par rapport à la loi sur l'eau et à sa validation par le conseil municipal.

Véritable serpent de mer depuis 2001, l'étude en est à sa phase terminale et nous espérons la concrétiser en 2017. Menée en complément de la demande d'ouverture de la zone 1AU1 (voir PLU), elle s'inscrit dans la vision développée ci-dessus de l'aménagement de l'ouest de La Rouvière.



Bulletin Municipal 2016

Les projets à venir

Création d'une voie vers la RD 45 (Montpellier)

La logique développée précédemment impose de limiter la circulation aux seuls véhicules légers pour éviter la dégradation rapide de cette route. Pour les camions desservant la zone d'activité, dans cette perspective, il faut proposer une alternative cohérente. Le projet présenté au Conseil Départemental est la mise en service de l'ancienne route de Montpellier, voie existante gravelée, dont l'aménagement de sortie sur la RD 45 est opérationnel au niveau du hameau de Cauvessargues. Cette solution permettra une option aux véhicules se dirigeant vers le sud (coût prévisionnel: 25 000 €).

Un projet avec l'aide de l'Agence de l'Eau

Ce projet qui concerne la réutilisation des eaux issues de la station d'épuration pour irriguer des jardins partagés a été déposé fin août pour une réponse que nous espérons positive une année après.

Suite à notre demande, l'EPTB Vidourle a déposé vers mars 2016 une demande de subvention pour réguler les eaux du Micou de La Rouvière à Liouc. Celle-ci n'a pas été validée par l'Agence de l'Eau mais nous ne baisserons pas les bras car l'achat des terrains pour permettre ces réalisations est en cours.

Une invitation à la discussion

La cérémonie des vœux, devenue conformiste, cédera la place à une discussion-débat sur les projets en devenir de la commune à la chapelle Vendredi 13 Janvier 2017 à partir de 18h. Elle se poursuivra par un apéritif convivial vers 19h avec une animation de la chorale « à claire voix », où tous ceux qui nous feront le plaisir de participer seront les bienvenus.



Bulletin Municipal 2016

Ordures ménagères

Symtoma

Bonne nouvelle pour chacun d'entre nous car à partir du 1er janvier sera mis en place l'extension du tri des emballages. Tous les papiers, tous les emballages (ou presque) produits dans la maison, du pot de yaourt au tube de dentifrice en passant par la barquette de jambon seront acceptés dans le sac jaune, ce qui facilitera le tri et sera source d'économie puisque la poubelle grise, charge importante du traitement des déchets, devrait s'alléger si nous adoptons tous un comportement citoyen... Ci-dessous, la plaquette d'information sur ce tri.





Bulletin Municipal 2016



Si l'histoire de Liouc m'était contée

Par Marc Jonget, ancien maire de Quissac (extraits des archives départementales de l'Hérault)

- -15 février 1703: incendie de la métairie de Calvissargue (Cauvessargues), près de Liouc, paillet et grenier à foin. Propriétaire Etienne Molles, résidant à Sauve, docteur en droit, seigneur de Puechredon. Ancien pasteur, il avait abjuré d'où le courroux camisard contre ses propriétés de la Devèze, Puechredon et Cauvessargues. Ce même Etienne Molles avait baptisé le chef camisard né à Quissac Pierre Claris. Ce dernier ne cessa de le haïr quand il apprit que M. de Molles avait abjuré et servait le Roy.
- nuit du 12 au 13 août 1703 : les camisards se rendirent à la métairie dite de Campagnany, chez Pierre Buisson, rentier, mari d'une prénommée Claudine. Cette ferme appartenait au sieur Pierre de Condé qui résida à Anduze. Les agresseurs tuèrent Boisson et un valet. Sa veuve avait cinq enfants. D'après un rapport de Basville (intendant du Roy), les rebelles auraient mutilé horriblement leurs victimes notamment l'époux de Marie Estève, fermier qui ne négligeait aucune occasion, pour courir sus aux camisards. Les greniers très vastes, où la récolte avait été entreposée, furent entièrement incendiés. Claudine Boisson fit supplier l'intendant Basville de lui venir en aide, «d'avoir pitié de son état et de se souvenir combien les veuves et les enfants orphelins, lui sont recommandés pour que touché de son malheur, il ait la bonté d'accorder à sa personne et à sa famille, une des charités qui méritera d'autant plus de récompenses que la veuve dont il est parlé dans l'évangile n'a jamais approché sa pauvreté»

Voici ce que dit le manuscrit Cissalières à propos des meurtres commis à la campagne de Liouc : ils brûlèrent la métairie et tuèrent le fermier, lui ayant coupé les génitoires, la langue et arraché les yeux, après le pendirent et tuèrent deux autres personnes.

- nuit du 13 au 14 août 1703 : Par représailles aux exécutions de huguenots sur ordre de Montrevel et Basville, sanglantes expéditions camisardes sous la conduite de Cavalier en personne. 500 hommes, les attroupés dont une quinzaine à cheval, enfoncèrent à coups de hache, les portes du château de Liouc aux environs de Quissac. Ils brûlèrent et pillèrent les meubles du curé Pierre Périllier qui était absent. Vicaire perpétuel de Liouc, il avait sa bibliothèque dans le château, elle fut la proie des flammes

Il est intéressant de connaître les titres des principaux ouvrages que Pierre Périllier avait réuni. Le catalogue a été conservé dans les archives... Le château de Liouc appartenait à Guillaume de La Roque, seigneur du lieu. Sa demeure fut dévastée.

Lettre de Basville : M. de La Roque se fut toujours distingué depuis la conversion générale par son zèle pour le service du Roy et pour la religion catholique et qu'il ait témoigné surtout la juste horreur qu'il a pour les fanatiques rebelles qui commettent tant de désordres dans ce pays. Cela les a si fort animés contre lui que pour le ruyner en ses biens, ils firent brûler le château...



Bulletin Municipal 2016

Histoire

Le château de Liouc dont les soubassements existent encore, a des caves intéressantes. L'église attenante, ancienne, avec appareil du XII ième siècle, se compose d'une nef à voûtes d'arête prolongée par une courte abside. Ce petit sanctuaire devait être probablement la chapelle du château.

Basville devait rendre hommage au sieur de Liouc «qui a toujours fait son devoir».

Il y avait à Liouc un autre prêtre retraité, Pierre Martin dont la demeure fut aussi pillée.

- 8 novembre 1703 : Une troupe de rebelles huguenots se rendit entre Corconne et Quissac, au terroir de Liouc. Elle s'empara de François Gely (ou Gilles) et de Fulcrand Bourguet, les attacha, en leur disant de prier Dieu et de se préparer à mourir. Cette troupe rencontra sur son passage, Catherine Gély (ou Gilles) veuve d'Etienne Durand, mère de cinq enfants, qui se rendait à Quissac assise sur une mule qui appartenait à son frère François ; elle allait chercher du blé et le faire moudre au moulin. Les camisards lui ordonnèrent de les suivre avec une nommée Marie Rouvière, âgée de 22 ans. Ils les conduisirent près de la métairie de Planque et de Volle. Là, ces deux femmes aperçurent trois personnes attachées, en qui elles reconnurent Louis Coulomb, veuf et père de quatre enfants, Françoise Malacombe, âgée de quinze ans et Jeanne Jacques âgée de seize ans. Ces gens étaient gardés par une douzaine de camisards qui, après avoir fait prophétiser à leur sujet, les condamnèrent à mort sauf Marie Rouvière qu'ils retinrent avec eux trois heures et à laquelle ils ordonnèrent d'aller à Corconne. Ces meurtres eurent lieu sur place, près de la métairie de Planque.



Mas de Volle en ruine



Mas de Volle en cours de rénovation privée



Bulletin Municipal 2016

Cave et chapelle du château de Liouc (Aquarelle MTA)



Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour 2017

Voter pour la première fois

En 2017 se dérouleront l'élection présidentielle (23 avril-7 mai) et les élections législatives (11 juin-18 juin). Pour pouvoir voter, les citoyens qui auront 18 ans avant le 28 février doivent s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2016. Ceux qui atteindront cet âge entre le 1er mars et le 22 avril 2017 doivent effectuer la démarche entre le 1er mars et le 13 avril pour voter pour les élections présidentielles. Enfin, s'ils ont 18 ans entre le 23 avril et le 10 juin, ils peuvent s'inscrire entre le 9 mai et le 1er juin pour voter pour les élections législatives (se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile nominatif datant de moins de 3 mois).

Une permanence destinée à recevoir les dernières demandes d'inscription, se tiendra samedi 31 décembre 2016 de 9h à 11h.

Le secrétariat de la mairie de LIOUC est ouvert au public tous les mardi après midi de 14h00 à 18h15, et tous les vendredi matin de 9h00 à 12h30.

Tel: 04 66 77 30 44, email: mairie.de.liouc@wanadoo.fr, site web: www.mairie-liouc.fr